



Le Principal

à

Aux parents d'élèves de 6ème

Objet : Inscription au collège pour la rentrée 2018

Affaire suivie par Phalynn CHUM Principal Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité l'inscription de votre enfant au collège Jacqueline Soulange à la rentrée prochaine et je vous remercie de la confiance que vous nous témoignez.

Téléphone 05 55 91 17 64 Vous trouverez ci-joint, la notification d'affectation de votre enfant, décidée par Monsieur le Directeur Académique, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Corrèze.

Mél ce.0190004b@ac-limoges.fr

Un dossier d'inscription vous est remis ce jour. Il devra être retourné, signé, accompagné de 2 photos d'identité (inscrire le nom de l'enfant au dos) et d'un relevé d'identité bancaire au secrétariat, au plus tard le mardi 26 juin 2018.

rue Eustorg de Beaulieu 19120 BEAULIEU SUR DORDOGNE 🔖 Langue vivante (LV1) : anglais

🔖 Un thème d'expression obligatoire à choisir :

- ➤ <u>Orchestre</u>: apprendre à jouer d'un instrument de musique pour réaliser un travail d'équipe lors d'une composition orchestrale: soit 1 heure par semaine.
- ➤ <u>Théâtre</u>: apprendre à jouer des petits rôles, être bien dans sa tête et dans son corps pour une représentation en équipe, soit 1 heure par semaine.

Les vœux des élèves seront respectés <u>dans la mesure du possible</u> et de manière à équilibrer les classes.

Rentrée scolaire 2018 : Les élèves de 6<sup>ème</sup> seront accueillis de façon privilégiée afin de se familiariser avec les locaux et le personnel le

# Lundi 3 septembre 2018 de 8h à 17h.

Il n'y aura pas d'accueil le mardi 4 septembre (journée consacrée aux autres classes).

Une rencontre avec l'équipe pédagogique et éducative sera organisée afin de recueillir vos questions et remarques au collège, **le jeudi 13 septembre 2018 à 18h30**.

Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire jusqu'au jeudi 12 juillet 2018.

Ph. CHUM

## NOTE A L'ATTENTION DES FAMILLES DESIRANT ADHERER AU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Objet: paiement des frais d'hébergement par prélèvement automatique sur compte bancaire ou postal.

Vous pouvez opter pour ce mode de paiement des frais d'hébergement. Cette demande est reconduite automatiquement chaque année. Toutefois, en cas de modification de coordonnées bancaires, merci de bien vouloir en informer l'établissement le plus rapidement possible.

#### Pour cela, il convient de :

- Remplir le document « mandat de prélèvement SEPA » ci-joint : (cadre désignation du titulaire du compte à débiter et cadre désignation du compte à débiter : n° IBAN et BIC sans oublier de signer)

### - Joindre un Relevé Identité Bancaire ou un Relevé d'Identité Postal

Ce document complété auquel sera agrafé le RIB ou le RIP devra être remis avec le dossier d'inscription de l'élève.

Les prélèvements sont effectués en **NEUF FOIS**, conformément au tableau suivant :

PRELEVEMENT DU MOIS DE	DEMI-PENSION	INTERNAT
Octobre	50.00 €	120
Novembre	50.00 €	120
Décembre	92.50 €	122,33
SOUS TOTAL	192.50 €*	362.33 €*
Janvier	50.00 €	120
Février	50.00€	120
Mars	37.50 €	125
SOUS TOTAL	137.50 €*	365.00 €*
Avril	50.00 €	120
Mai	50.00 €	120
Juin	48.50 €	125
SOUS TOTAL	148.50 €*	365.00 €*

\*Le montant de ces prélèvements **sont indicatifs** : le taux d'augmentation intervenant le 1<sup>er</sup> janvier 2019 n'est pas connu. A l'issue de chaque trimestre, la dernière somme prélevée soldera exactement la créance de la période. (le calcul est fait sans tenir compte des aides : (Bourses, aides à la restauration etc. ...)

Il semble utile de préciser que l'avis aux familles indique le montant dû pour la période en cours mais ne constitue pas une injonction à payer la somme mentionnée pour les parents ayant opté pour le prélèvement automatique.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA					
Référence unique du manda	at:				
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Agent Comptable du Collège Jacqueline Soulange à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de « Agent comptable Col. J. Soulange ».	IDENTIFIANT CREANCIER SEPA				
a convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.					
DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER				
Nom :	Nom : Agent comptable collège Jacqueline Soulange				
Prénom :	Adresse : COLLEGE J. SOULANGE				
Adresse:	RUE EUSTORG DE BEAULIEU  Code postal : 19120				
Code postal :					
/ille :	Ville : BEAULIEU SUR DORDOGNE				
Pays :	Pays : FRANCE				
DESIGNATION DU COMPTE A D	DEBITER				
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)				
	Signature				
<b>-</b> ".					
Fait à : Le :					
JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCA	IRE (au format IBAN BIC )				
DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMEI MEME ET LE CAS ECHEAN	NT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUNT :				
Nom du débiteur :					

#### Rappel:

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par « Agent Comptable Col. J. SOULANGE ». En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je règlerai le différend directement avec « Agent Comptable Col. J. SOULANGE ».

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de se droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.